Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_106_11-DE

Commune de Saint-Gorgon

Analyse de la commune

Version du 05/09/2025

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_106_11-DE

SOMMAIRE

I) RESUME NON TECHNIQUE 4

II) DONNEES DE DEPART 6

II-1. Démographie de la commune de Saint-Gorgon 6

II-2. Enjeux sanitaires et environnementaux 6

II-3. L'assainissement sur Saint-Gorgon 6

III) PRESENTATION DES SECTEURS ETUDIES 8

III-1. Présentation générale 8

III-2. Le secteur du Bourg (SC_16) 10

III-3. Le secteur de la Croisette (SC_17) 12

IV) ETUDE DES SCENARIOS : RESULTATS OBTENUS 14

IV-1. Prise en compte des enjeux environnementaux et sanitaires 14

IV-2. Comparaison des couts des scénarios envisagés 14

IV-1. Proposition de zonage 16

V) CARTES DE ZONAGE 17

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_106_11-DE

Figure 1 : Présentation du plan d'urbanisme de Saint-Gorgon 7
Figure 2 : Table des secteurs étudiés à Saint-Gorgon 8
Figure 3 : Secteurs étudiés à Saint-Gorgon 9
Figure 4 : Localisation du secteur du Bourg (SC_16) 10
Figure 5 : Analyse des contraintes de surface 10
Figure 6 : Carte d'aptitude des sols 10
Figure 7 : Projet de création d'un assainissement en semi-collectif 11
Figure 8 : Localisation du secteur de la Croisette (SC_17) 12
Figure 9 : Analyse des contraintes de surface 12
Figure 10 : Carte d'aptitude des sols 12
Figure 11 : Projet de création d'un assainissement en semi-collectif 13
Figure 12 : Estimation des couts de mise en œuvre des scénarios étudiés sur chaque secteur. Comparaison des couts. Proposition de zonage. Nombre d'équivalents habitants raccordés. 15
Figure 13 : Futur plan de zonage d'assainissement collectif 18

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_106_11-DE

I) RESUME NON TECHNIQUE

En 2021, Saint-Gorgon comptait 414 habitants. Dans la présente étude, le taux d'occupation des logements est estimé à 2.14 habitants par logement.

La commune dispose d'une Carte Communale (CC), approuvé en 2018. Cette dernière prévoit environ 14 hectares pour l'urbanisation future sur le territoire de Saint-Gorgon.

La commune ne dispose pas d'assainissement collectif.

D'un point de vue de l'assainissement non collectif, 208 dispositifs sont recensés, dont près de la moitié n'est pas conforme à la réglementation en vigueur et devra être réhabilitée à terme (51 sont des non conformes avec danger). L'aptitude des sols vis-à-vis de l'assainissement non-collectif est moyenne, avec des sols peu profonds et schisteux, à tendance imperméable.

L'objet de l'étude vise à étudier les secteurs qui :

- ne sont pas situés dans le zonage d'assainissement collectif réglementaire,
- sont situés dans une zone urbanisée ou à urbaniser
- et les hameaux situés en zone sensible

Deux zones d'étude sur lesquelles la mise en place d'un assainissement semi-collectif est envisageables ont été identifiées :

- SC_16 Bourg
- SC_17 La Croisette

L'étude des scénarios montre que le maintien de l'assainissement non collectif est plus avantageux sur la Commune de Saint-Gorgon.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_106_11-DE



Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_106_11-DE

II) DONNEES DE DEPART

II-1. Démographie de la commune de Saint-Gorgon

En 2021, la commune de Saint-Gorgon comptait 414 habitants. Le document d'urbanisme en vigueur est la carte communale validée le 20 avril 2018.

Les hypothèses retenues pour l'évolution sur 10 ans sont :

- Un taux d'occupation de 2.14 habitants par logement
- Une densité de **12 logements par hectare** sur les secteurs à urbaniser

II-2. Enjeux sanitaires et environnementaux

Exceptés quelques cours d'eau et zones humides sensibles à la pollution par les eaux usées, il n'y a pas de zone à enjeu environnemental sur le territoire de Saint-Gorgon.

La localisation et les caractéristiques de ces zones sont présentées dans le rapport de l'état des lieux de Redon Agglomération.

II-3. L'assainissement sur Saint-Gorgon

Il n'existe pas de système d'assainissement collectif sur cette commune, chaque habitant dispose de son propre dispositif d'assainissement non collectif.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_106_11-DE

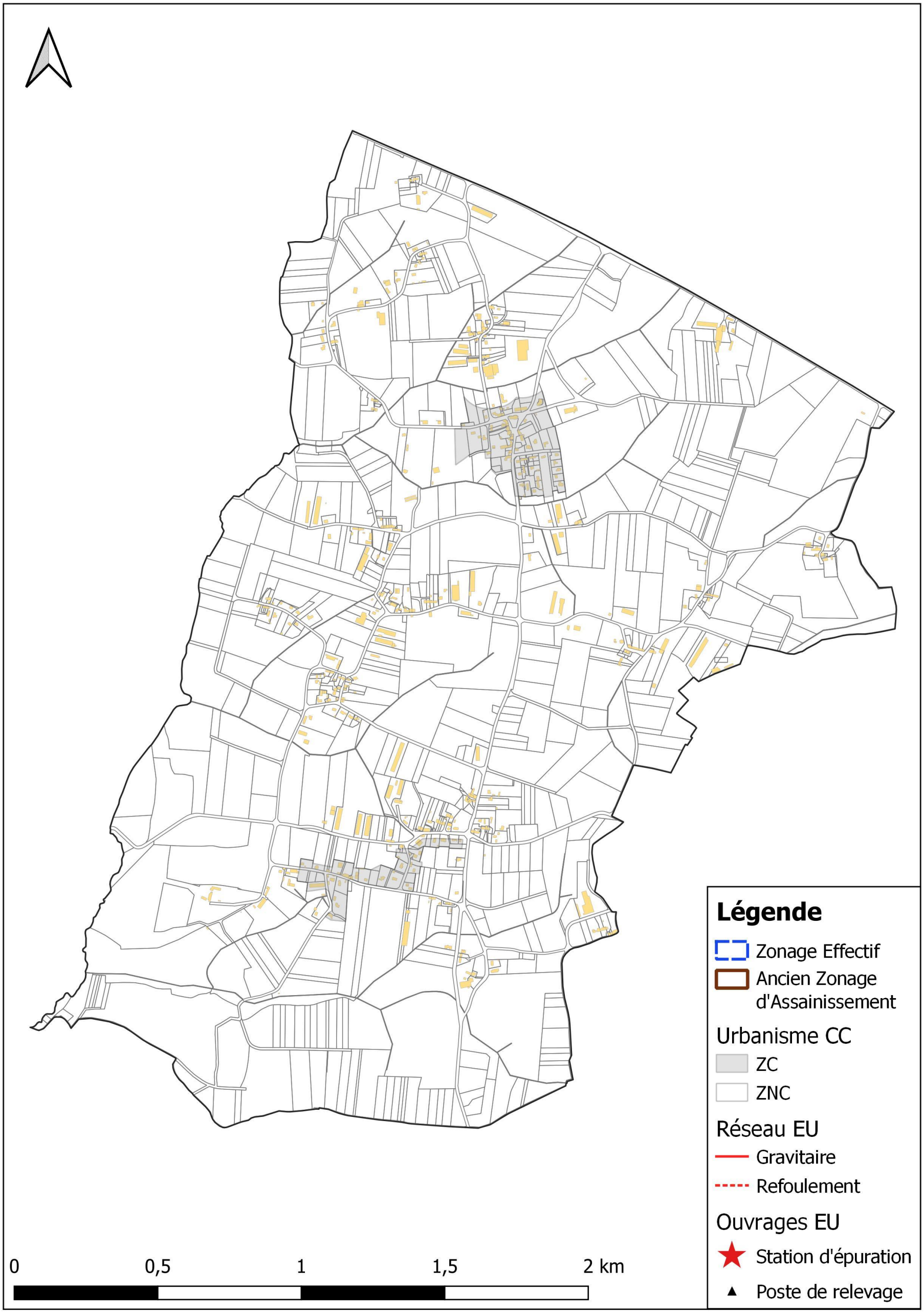


Figure 1 : Présentation du plan d'urbanisme de Saint-Gorgon

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_106_11-DE

III) PRESENTATION DES SECTEURS ETUDIES

III-1. Présentation générale

Deux secteurs ont été étudié. Leur localisation figure sur la carte de la page suivante et leurs principales caractéristiques sont reportées dans le tableau suivant :

Secteur d'étude	Secteur d'étude	Zonage PLU	Surface zone étude (ha)	Nb d'habitations existantes	Nb établissements existants	Nb habitations en projet	Nb établissements en projet	Nb d'EH en situation future
SC_16	Bourg	ZC	4,7	26	-	-	-	42
SC_17	La Croisette	ZC ZnC	5,2	30	-	-	-	48

Figure 2 : Table des secteurs étudiés à Saint-Gorgon

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_106_11-DE

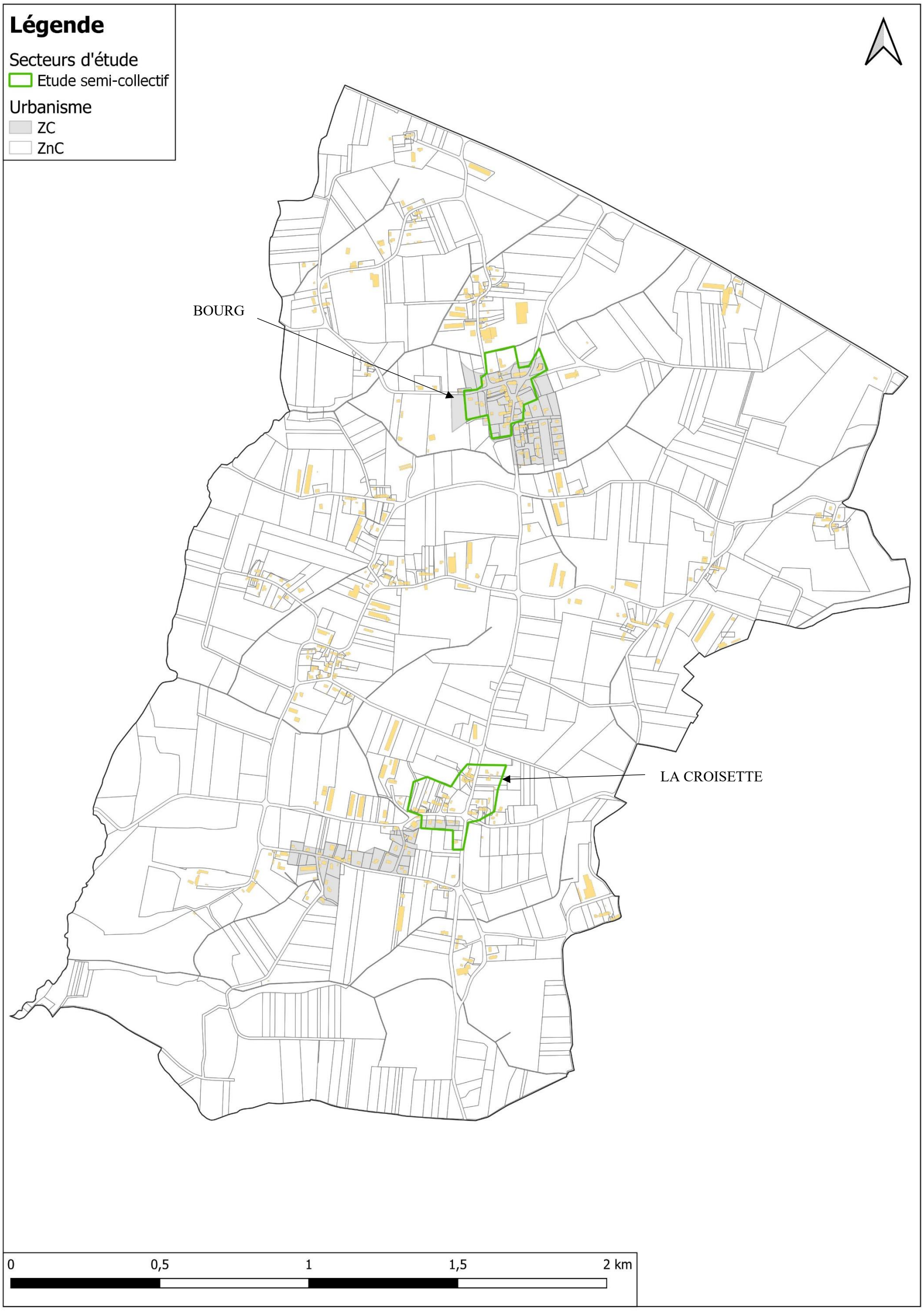


Figure 3 : Secteurs étudiés à Saint-Gorgon

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_106_11-DE

III-2. Le secteur du Bourg (SC_16)

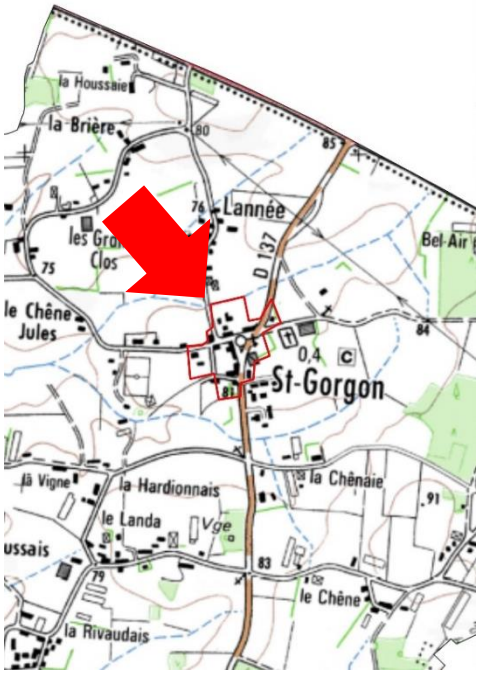


Figure 4 : Localisation du secteur du Bourg (SC_16)

Ce secteur correspond au bourg de Saint-Gorgon. Sa surface est de 4,72 hectares. 26 constructions sont recensées sur ce secteur principalement situé en zone ZC. Il n'y a pas de construction de logements prévus sur ce secteur.

Tout le secteur est actuellement considéré en zonage d'assainissement non collectif.

Le flux de pollution est de **42 EH**.

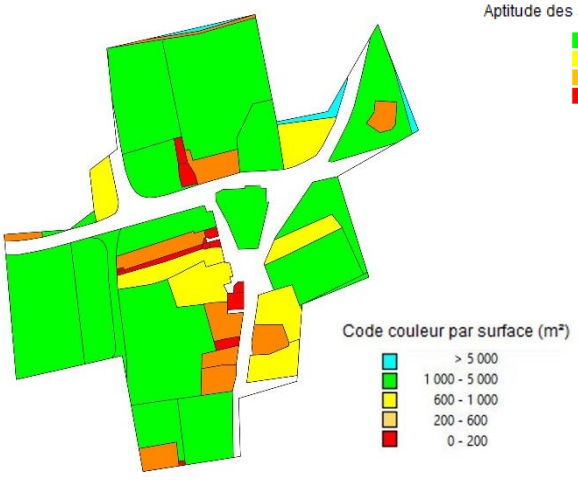


Figure 5 : Analyse des contraintes de surface



Figure 6 : Carte d'aptitude des sols

Les sols de ce secteur présentent une aptitude favorable, avec des parcelles principalement comprises entre 1 000 et 5 000 m².

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_106_11-DE

Deux scénarios ont été étudiés :

- D'une part le scénario « assainissement non collectif » qui nécessite de réhabiliter 13 dispositifs.

- D'autre part, le scénario « assainissement Semi-Collectif » : du fait de l'éloignement du secteur à un réseau des eaux usées existant, il est prévu de créer un petit système de traitement d'une capacité d'environ 42 EH. Pour raccorder les habitations à ce système, il est prévu de poser 441 m de conduites gravitaires.
  L'implantation du système de traitement est proposée par défaut au niveau du point bas.



Figure 7 : Projet de création d'un assainissement en semi-collectif

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_106_11-DE

III-3. Le secteur de la Croisette (SC_17)

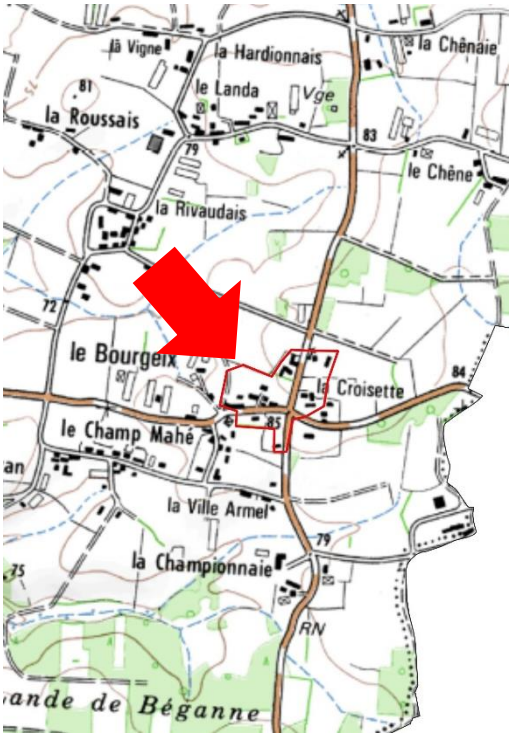


Figure 8 : Localisation du secteur de la Croisette (SC_17)

Ce secteur est situé au sud du bourg de Saint-Gorgon. Sa surface est de 5,18 hectares. 30 habitations sont recensées sur secteur situé en zone ZC et ZnC. Il n'y a pas de projet de construction sur ce secteur.

Tout le secteur est actuellement considéré en zonage d'assainissement non collectif.

Le flux de pollution du secteur est de **48 EH**.



Figure 9 : Analyse des contraintes de surface

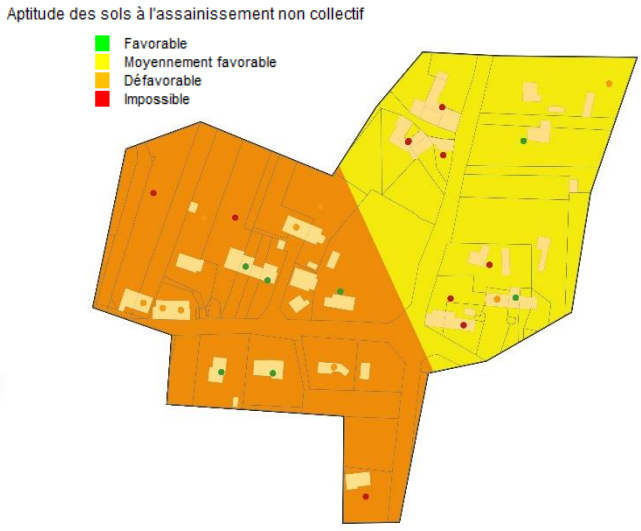


Figure 10 : Carte d'aptitude des sols

Les sols de ce secteur sont partagés entre une aptitude moyenne et une aptitude médiocre. La surface des parcelles est majoritairement comprise entre 600 et 5 000 m².

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_106_11-DE

Deux scénarios ont été étudiés :

- D'une part le scénario « assainissement non collectif » qui nécessite de réhabiliter 20 dispositifs.

- D'autre part, le scénario « assainissement Semi-Collectif » : du fait de l'éloignement du secteur à un réseau des eaux usées existant, il est prévu de créer un petit système de traitement d'une capacité d'environ 48 EH. Pour raccorder les habitations à ce système, il est prévu de poser 625 m de conduites gravitaires.
  L'implantation du système de traitement est proposée par défaut au niveau du point bas.



Figure 11 : Projet de création d'un assainissement en semi-collectif

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_106_11-DE

IV) ETUDE DES SCENARIOS : RESULTATS OBTENUS

IV-1. Prise en compte des enjeux environnementaux et sanitaires

Pour rappel, les zones sensibles définies dans l'étude correspondent aux zones suivantes :

- Zones humides et abords des cours d'eau ;
- ZNIEFF ;
- Zone Natura 2000 ;
- Sites inscrits et classés sensibles à la pollution des eaux ;
- Sites de baignades ;
- Périmètres de protection de captage.

Aucun des secteurs étudiés n'est situé dans une de ces zones.

IV-2. Comparaison des couts des scénarios envisagés

Les calculs des couts de chaque scénario a été établi selon la méthodologie présentée dans les chapitres précédents. Le détail des calculs figure en annexe. Les tableaux de la page suivante synthétisent les résultats obtenus.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_106_11-DE

CONSTRUCTION DU SCENARIO ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Secteur d'étude	Secteur d'étude	Atptitude des sols vis-à-vis de l'ANC				Contraintes			Nb dispositifs			Cout du scénario ANC (hors subvention en € HT)				
		Bonne	Moyenne	Médiocre		Habitat 1 : dispersé 2 : moyenneme	Pentes 1 : faible 2 : moyen 3 : fort	Surface 1 : faible 2 : moyen 3 : fort	… A réhabiliter	… A créer	Cout moyen du dispositif € HT	**Investissement**	**Fonctionnement (calculé sur 30 ans)**	Cout global annuel	Cout annuel par habitation	Cout annuel par EH
SC_16	Bourg	100%	0%	0%	0%	2	1	1	13	-	8 829	**114 775,00 €**	**975,00 €**	4 800,83 €	184,65 €	115,05 €
SC_17	La Croisette	0%	50%	50%	0%	2	1	2	20	-	10 275	**205 500,00 €**	**2 400,00 €**	9 250,00 €	308,33 €	192,11 €

CONSTRUCTION DU SCENARIO ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Secteur d'étude	Secteur d'étude	Technique					Coût du scénario AC (hors subvention en € HT)						**Ratio AC/ANC (cout sur 30 ans) ***
		Longueur de réseau à créer (mètres)	Nombre de postes de relèvement	Nombre de branchements	Distance moyenne entre branchements (mètres)	Surface moyenne de lot (m²)	**Investissement**	**Fonctionnement (calculé sur 30 ans)**	PFAC (€)	Cout global annuel	Cout annuel par habitation	Cout annuel par EH	
SC_16	Bourg	441	-	26	17	1 815	**315 035,80 €**	**1 728,45 €**	39 000,00 €	12 229,64 €	470,37 €	293,07 €	2,55
SC_17	La Croisette	625	-	30	21	1 727	**435 226,50 €**	**2 284,75 €**	45 000,00 €	16 792,30 €	559,74 €	348,75 €	1,82

* : Le Ratio AC/ANC est calculé en comparant les coûts globaux annuels pour l'assainissement collectif et l'assainissement non-collectif. Un ratio inférieur à 1 signifie que l'assainissement collectif est plus avantageux financièrement que l'assainissement non collectif.

Figure 12 : Estimation des couts de mise en œuvre des scénarios étudiés sur chaque secteur. Comparaison des couts. Proposition de zonage. Nombre d'équivalents habitants raccordés.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_106_11-DE

IV-1. Proposition de zonage

Les secteurs sont classés selon deux catégories :

- les secteurs d'extension, pour lesquels le raccordement au réseau d'assainissement collectif se fait par création d'une extension du réseau existant sur le domaine public
- les secteurs en lotissement, pour lesquels le raccordement au réseau d'assainissement collectif se fait par création d'un nouveau réseau au sein du lotissement

Sur la commune de Saint-Gorgon, les secteurs sont répartis de la façon suivante :

Secteurs d'extension	Secteurs en lotissement
- SC_16 Bourg - SC_17 La Croisette	Il n'y a pas de secteur en lotissement sur la commune de Saint-Gorgon.

Extension :
Les critères de priorisation[1] des secteurs appliqués à l'ensemble du territoire de Redon Agglomération mettent en évidence l'impossibilité de raccorder en semi-collectif les secteurs d'extension SC_16 et SC_17 sur la commune de Saint-Gorgon.

Il est donc proposé de maintenir le territoire de la commune en assainissement non collectif.

[1] La méthode du choix des extensions du réseau prévues par Redon Agglomération est détaillée dans le rapport de phase 1 - Méthodologie

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_106_11-DE

V) CARTES DE ZONAGE

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_106_11-DE

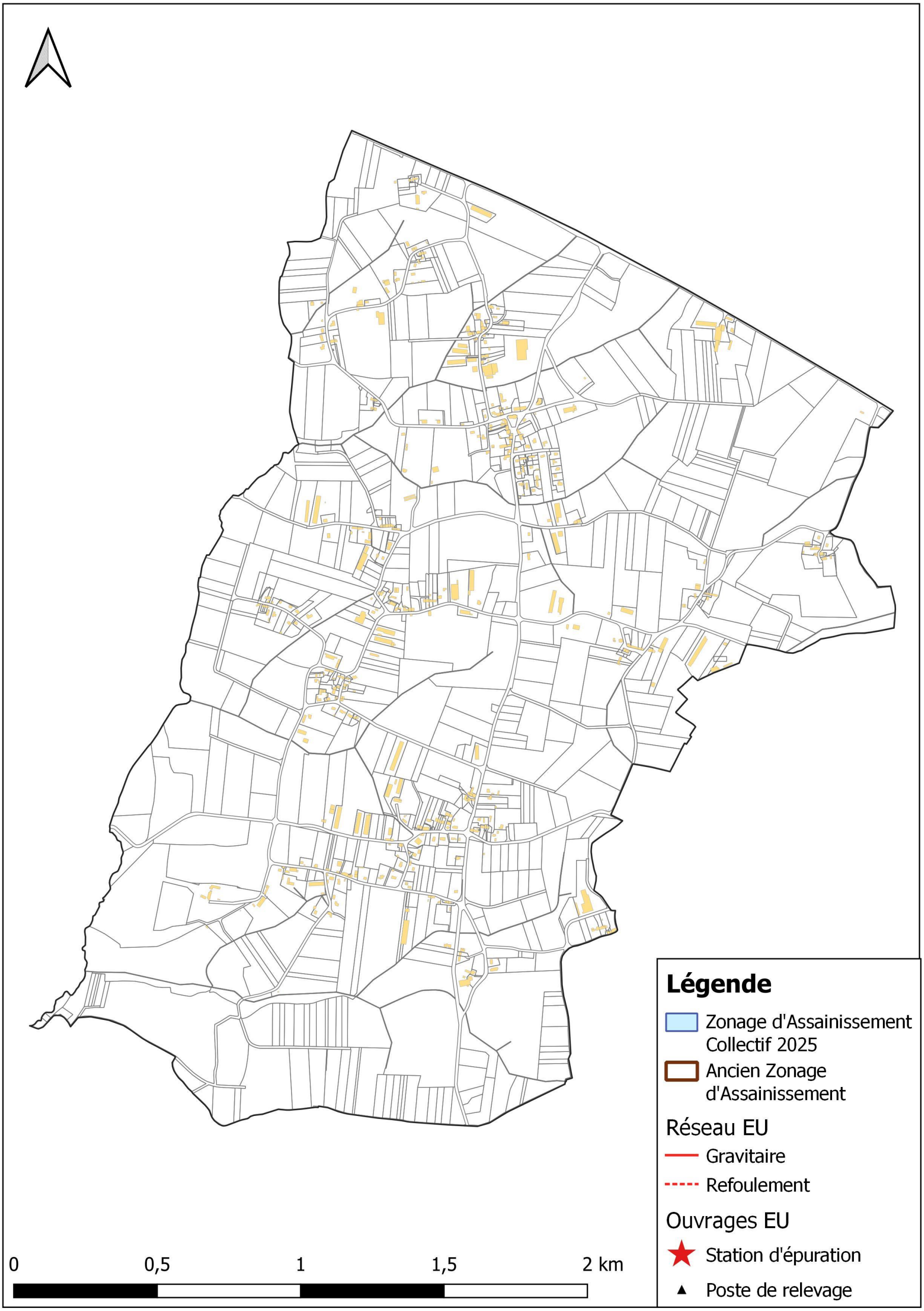


Figure 13 : Futur plan de zonage d'assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_106_11-DE

ANNEXE : SCENARIOS ETUDIES